

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
République Française

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
--------------------------------------	-------------	---

11	11	08
----	----	----

SEANCE DU 22.06.2011

L'an deux mille onze et le lundi vingt juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BEAULIEU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-François BORIE, Maire.

Présents : Madame : J. DELEUZE

Messieurs : JF BORIE – JC MATHIEU – R. QUENTIN
JM TARDIF – C. ANDRE – L. CHALVET –
G. MERCA

Absents : *Excusés* : Mme Danielle COMBALUZIER, qui donne pouvoir à Mr Jean-François BORIE, Maire ET Jean-Paul ROGIER.

Non excusée : Mme Marie-Danielle ESPENEL

Secrétaire de séance : Mr Régis QUENTIN

Date de la convocation :
10.06.2011

Date d'affichage :
23.06.2011

Objet de la délibération :
DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DU CONSEIL
GENERAL DE L'ARDECHE
POUR L'ACQUISITION DU
PREMIER DEFIBRILLATEUR

Le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise LONGLIFE pour la fourniture d'un défibrillateur automatique pour la somme de 1 633, 00 € H.T. (1 953,06 € TTC).

Il précise que, s'agissant d'un premier équipement de défibrillateur, il est possible d'obtenir une subvention auprès du Conseil Général de l'Ardèche à hauteur de 80 % du coût, plafonné à 1 200 €.

Acte rendu exécutoire
Compte tenu de sa transmission
en Sous-Préfecture le 23.06.2011

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, conscient de l'importance que revêt cette acquisition tant d'un point de vue de santé publique que financier :

- DECIDE l'acquisition d'un premier défibrillateur à l'entreprise LONGLIFE pour un montant de 1 633,00 € H.T. (1 953,06 € TTC) ;
- SOLLICITE auprès du Conseil Général une subvention la plus importante possible afin d'en réduire le coût ;
- S'ENGAGE à voter les sommes nécessaires à cette acquisition ;
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce projet.

Le Maire,
J.F BORIE,

Certifié conforme,
Le Maire,
JF BORIE,